



# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra à la salle Viatheur-Routhier situé au 17, chemin Sacré-Cœur Ouest, le lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018 à 19h30, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

**64, chemin des Cerfs - lot 5 448 076 du cadastre du Québec**

Demande de dérogation mineure pour autoriser la transformation de l'abri d'auto en garage incorporé au bâtiment principal à une distance de 1.83 mètre de la ligne latérale droite. L'article 5.9.2 du règlement de zonage prescrit une marge latérale minimale de 2 mètres ainsi qu'une largeur combinée minimale des 2 marges latérales de 6.1 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil.

Donné à Adstock, ce 13 septembre 2018.

Le secrétaire-trésorier adjoint,



---

Jérôme Grondin